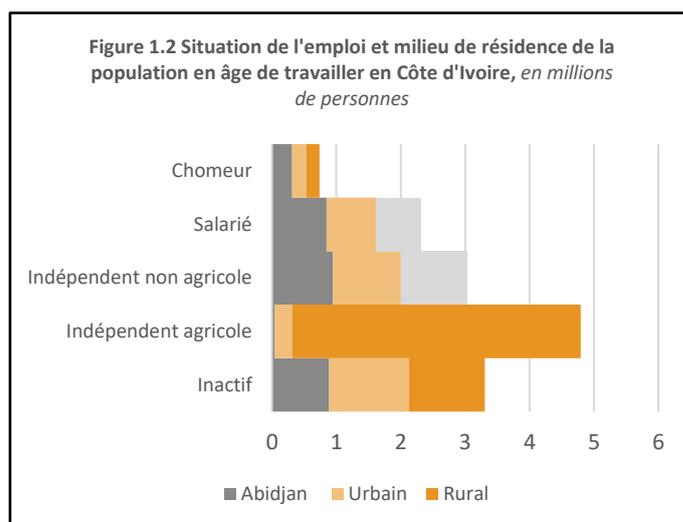
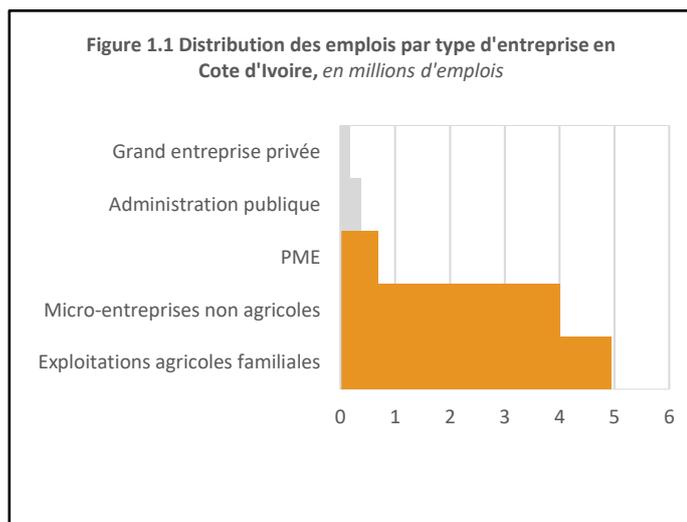


## Note Synthétique #3 : Le développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois

### 1. Groupes cibles et défis abordés par les programmes de développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois



\*Groupes cibles surlignés en orange, données de ENSETE 2013

**Les PME agricoles, les micro-entreprises non-agricoles et les exploitations agricoles familiales sont les principaux groupes cibles côté entreprise pour les programmes de développement des villes secondaires en Côte d'Ivoire.** En Côte d'Ivoire, [peu d'entreprises formelles](#) (265 à Bouaké et 316 à San Pedro par exemple) et d'emplois formels ([moins de 10%](#)) sont situés en dehors d'Abidjan ([20.000 entreprises formelles](#) sont installées à Abidjan). Il est estimé que les exploitations agricoles familiales représentent environ 4,9 millions d'emplois (48,5%), les micro-entreprises non-agricoles 4 millions (39,3%) et les PME 0,7 million (6,8%). Les groupes cibles en termes des types d'entreprise représentent ainsi 94,6% (9,6 millions) des emplois en Côte d'Ivoire (voir Figure 1.1).

**La création de meilleurs emplois grâce au développement des villes secondaires peut offrir de meilleures opportunités économiques pour la population qui réside en dehors d'Abidjan (autres zones urbaines et régions rurales).** 3,56 millions de personnes en âge de travailler (25,15% de toute la population en âge de travailler) habitent en milieu urbain en dehors d'Abidjan (voir Figure 1.2). Cette population peut bénéficier directement du développement des villes secondaires. 7,57 millions de personnes (53,42%) sont installées en milieu rural. Parmi cette population, 4,48 millions de personnes sont en emploi indépendant agricole (59,2%), 1,17 millions sont inactifs (15,5%) et 0,2 millions (2,7%) sont au chômage. Ces trois sous-groupes en milieu rural (5,85 millions de personnes, soit 77,3% de la population en milieu rural) peuvent bénéficier indirectement de ces programmes à travers des externalités économiques positives liées au développement des villes secondaires.

**Les villes secondaires ont généralement plus de 100.000 habitants et sont plus petites que les villes primaires.** Il n'existe pas de définition scientifique pour « une ville secondaire » ou « une ville primaire », mais [la littérature](#) caractérise une ville primaire comme un centre culturel, économique et politique qui est significativement plus grande que les autres villes dans un pays ou une région. Certains pays ont plusieurs villes primaires (États-Unis, Chine, Allemagne, etc.), alors que d'autres (Côte d'Ivoire, France, Royaume-Uni, etc.) n'ont qu'une seule. Une ville secondaire est plus petite qu'une ville primaire et a généralement plus de 100.000 habitants. L'économie géographique de la Côte d'Ivoire est relativement simple : une ville primaire (Abidjan) est le centre économique, culturel et politique (même si Yamoussoukro, en tant que capitale officielle, a également certaines fonctions

politiques). Après la ville primaire d'Abidjan (4.395.243 habitants), la Côte d'Ivoire a ainsi onze villes secondaires selon [le recensement de 2014](#) (de la plus grande à la plus petite) : Bouaké (536.719), Daloa, Korhogo, Yamoussoukro, San-Pedro, Gagnoa, Man, Divo, Anyama, Soubré et Abengourou (100.910).

**D'ici 2050, l'urbanisation aura un fort impact sur l'Afrique et la Côte d'Ivoire.** Au niveau global, la population urbaine sera de plus en plus concentrée dans les grandes villes et les mégapoles des régions à revenu intermédiaire et faible. Parmi les régions, [il est estimé que](#) l'Afrique aura le taux d'urbanisation le plus rapide entre 2030 et 2050 et le deuxième plus rapide entre 2011 et 2030 (derrière l'Asie). Le pourcentage de la population urbaine atteindra 57,7% (1,265 milliards) en 2050, contre 39,6% (414 millions) en 2011. En Côte d'Ivoire, la population urbaine constituera 72,1% (29,319 millions) de la population totale en 2050, contre 51,3% (10,339 millions) en 2011, un taux relativement élevé par rapport à la moyenne en Afrique sub-saharienne (36,3% en 2010). La population urbaine va ainsi presque tripler (accroissement de 283,6%) entre 2011 et 2050.

**L'augmentation du taux d'urbanisation est généralement liée au développement économique, mais tend également à creuser des inégalités entre les régions urbaines et les régions rurales.** En effet, [peu de pays](#) ont réussi à parvenir à un niveau de revenu intermédiaire-tranche supérieure (RNB/PNB par habitant entre 3.896 et 12.055 USD selon la [typologie de la Banque mondiale en 2017](#)) sans un taux d'urbanisation important (les exceptions sont généralement des Etats insulaires ou grands producteurs de pétrole). Toutefois, le développement économique provoqué par l'urbanisation est concentré dans les régions urbaines, ce qui diminue le taux de pauvreté [plus en milieu urbain qu'en milieu rural](#) (même si l'urbanisation agit par [plusieurs biais](#) sur la réduction de la pauvreté en milieu rural).

**Plusieurs études (en Inde, étude sur plusieurs pays) vont dans le sens que le développement (défini par le niveau de revenu) des villes secondaires pourrait avoir un plus fort impact sur la réduction de la pauvreté que le développement des villes primaires.** Ces résultats peuvent s'expliquer par deux phénomènes : la création d'emplois non-agricoles en région rurale et les caractéristiques de la population dans les villes secondaires.

**La création d'emplois non-agricoles en région rurale est plus fortement associé au développement des villes secondaires par rapport aux villes primaires.** Une littérature importante (études [en Indonésie](#), [en Tanzanie](#) et [en Chine](#)) indique que la relation entre le développement des villes secondaires et la création d'emplois non-agricoles en région rurale est plus forte que la relation entre le développement des villes primaires et ce type d'emploi. Ces emplois complètent souvent les revenus des agriculteurs en milieu rural qui ne travaillent qu'une partie de l'année en raison de la saisonnalité de leurs cultures. La proximité de la ville secondaire leur permet de migrer une partie de l'année ou de rester dans leur village d'origine et se déplacer en ville selon leur activité. Ces emplois agissent comme un filet social pour cette population généralement vulnérable (pauvre, saisonnalité de leur activité agricole, peu de formation, etc.) et ont donc un fort potentiel de réduction de la pauvreté en région rurale. Les villes primaires, généralement plus loin et coûteuses, semblent attirer des migrants plus mobiles (plus de capital social, plus de revenus, etc.). Toutefois, il convient de noter que ces études ne démontrent qu'une corrélation (un rapport réciproque entre les deux variables) et non pas une causalité (à savoir le développement des villes secondaires créeront plus d'emplois non-agricoles en région rurale).

**Plusieurs études (au Rwanda, en Chine, en Tanzanie) appuient l'hypothèse que la population dans les villes secondaires est plus pauvre et moins mobile que la population dans les villes primaires.** Ces écarts semblent s'expliquer par plusieurs facteurs : les liens sociaux (contacts dans d'autres villes), les moyens financiers (pour le déplacement et l'installation), les informations sur le marché de travail (opportunités d'emploi) et des facteurs culturels (plus à l'aise dans un milieu culturel similaire au milieu d'origine). L'étude en Chine démontre ces frictions dans le marché du travail : elle estime que le revenu du migrant doit augmenter de 15% pour inciter le migrant à déménager 10% plus loin de son lieu d'origine, une incitation financière bien plus élevée que les coûts associés à la migration.

**Il convient de noter que les programmes de développement des villes secondaires sont complémentaires aux efforts de développement des villes primaires.** En effet, les villes primaires et les villes secondaires ont des fonctions différentes. Les villes primaires jouent un rôle central dans la création de nouveaux emplois, notamment au sein de grandes entreprises formelles orientées vers les marchés internationaux. En se basant sur les récents résultats présentés, les villes secondaires peuvent être un levier efficace dans les efforts de réduction de la pauvreté. Leur relation ressemble à celle des divers types de placements constituant un portefeuille d'investissement : leurs champs d'action sont à la fois différents et complémentaires.



## 2. Approches des programmes de développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois

Lors de la conception d'un projet d'appui au développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois, il est essentiel d'identifier les villes secondaires à fort potentiel d'impact (notamment pour les groupes vulnérables), les investissements les plus propices à favoriser leur développement et les acteurs les mieux adaptés à la mise en œuvre du programme.

L'identification des villes secondaires à fort potentiel peut s'appuyer sur divers types de données (besoins en main d'œuvre des secteurs dominants, niveau de pauvreté, potentiel du développement des économies d'agglomération, niveau de dynamisme économique etc.). Les spécificités de chaque projet (groupes cibles, etc.), le contexte de mise en œuvre et la disponibilité de données sont tous des facteurs qui peuvent influencer sur le type de données à prendre en compte lors de l'identification des villes secondaires à fort potentiel.

La sélection des investissements devrait s'appuyer sur une analyse approfondie des contraintes auxquelles font face les entreprises locales. Un [cadre récemment développé par la Banque mondiale](#), basé sur les leçons apprises de plusieurs décennies de la mise en œuvre des projets de [développement local](#), divise les différentes interventions en quatre catégories : (i) Infrastructures et terres (routes, électricité, eau, assainissement, transport, communications, etc.) ; (ii) Compétences et innovation (éducation de base, formation professionnelle, développement de la main d'œuvre, etc.) ; (iii) Appui aux entreprises et finance (accès aux finances, subventions, appui aux exports, développement des capacités des activités opérationnelles, etc.) ; et (iv) Institutions et réglementations (droits et taxes, permis, régulation juridique, marketing et promotion, etc.).

Les acteurs de mise en œuvre peuvent varier en fonction de chaque programme. Certaines interventions relèveront des compétences des entités décentralisées (municipalités locales, etc.), alors que d'autres de l'État central. Le secteur privé peut aussi être plus adapté à la mise en œuvre du programme (ou au moins de certaines composantes du programme).

Plusieurs pays ont lancé des projets visant à appuyer le développement de villes secondaires. Les quatre projets évalués sont en cours dans les pays suivants : le [Rwanda](#), la [Côte d'Ivoire](#), l'[Ethiopie](#) et l'[Ouganda](#).

L'objectif principal des projets étudiés est identique : le développement de certaines infrastructures dans les villes secondaires et l'amélioration de la qualité de la prestation de services des entités gouvernementales locales (notamment dans la gestion et l'entretien des infrastructures). Trois sur quatre projets (Rwanda, Ethiopie et Ouganda) intègrent également une composante de promotion du développement local. Certains projets ont des objectifs secondaires différents : le projet au Rwanda compte améliorer les conditions de vie d'une zone constituée d'habitations anarchiques à Kigali (une ville primaire), alors que le projet en Ouganda vise à améliorer les capacités d'accueil de huit régions faisant face à des flux importants de migrants.

La création de nouveaux emplois est généralement un objectif secondaire. Les projets créent généralement des emplois à travers trois biais : la création d'emplois temporaires liés aux travaux d'infrastructures, le développement d'infrastructures enclines à contribuer à la création d'emplois durables et le renforcement de l'appui aux entreprises locales.

Concernant la création d'emplois temporaires, le projet en Ethiopie vise à créer 400.000 emplois d'ici à sa clôture. Le projet en Ouganda compte également créer des emplois temporaires, mais une estimation n'est pas disponible. Le programme au Rwanda vise à créer entre 9.000 et 30.000 emplois au total (entre 3.000 et 10.000 durant la première phase du projet et presque le double pendant la deuxième phase). En Côte d'Ivoire, il est estimé que le programme créera 1.954 emplois temporaires. Les emplois temporaires sont notamment liés à la création et à l'entretien des routes prévues dans le cadre des programmes. Ceci est ainsi l'équivalent d'une composante de « travaux de haute intensité de main d'œuvre », ou THIMO (voir la note synthétique sur les programmes THIMO pour plus d'informations sur cet outil).

Concernant le développement d'infrastructures enclines à contribuer à la création d'emplois durables, tous les quatre programmes prévoient d'aménager des terres destinées à l'installation de divers secteurs d'industrie (marchés et abattoirs en Ouganda, zones industrielles au Rwanda et Marché de Gros de Bouaké en Côte d'Ivoire par exemple). Trois sur quatre programmes (Ethiopie, Ouganda et Rwanda) prévoient de développer des infrastructures pour des PME : l'aménagement d'espaces destinés à leur installation en Ethiopie et en Ouganda et la création d'ateliers pour les loger et former au Rwanda. Les programmes en Ethiopie et en Ouganda comptent aménager des espaces destinés aux sites touristiques. Les programmes en Ouganda et au Rwanda ont intégré une composante de création de centres de développement d'entreprises (appelés « centres d'innovation »



en Ouganda). Le projet en Côte d'Ivoire créera des aires de repos et des parcs de stationnement pour des poids lourds (des emplois permanents pourraient être créés dans les restaurants installés dans les aires de repos par exemple).

**Concernant le renforcement de l'appui aux entreprises locales**, les programmes en Ethiopie et en Ouganda comptent améliorer le dialogue public-privé et les services disponibles du guichet unique. En Ethiopie, le programme intègre également un programme d'appui de micro-entreprises. En Ouganda, le programme vise l'amélioration de la transparence de la collecte des impôts afin de favoriser l'environnement des affaires pour les entreprises locales. Le projet en Côte d'Ivoire a intégré un programme d'appui au développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), notamment des MPME impliquées dans l'agrobusiness et des chaînes de valeur liées à la logistique commerciale. Ce programme d'appui se divise en plusieurs activités destinées au développement inclusif du secteur privé (un programme d'entrepreneuriat, des formations professionnelles, un appui à la formalisation, etc.), au renforcement des fournisseurs de services locaux (services de développement d'affaires, mise à disposition d'experts, etc.) et au renforcement des agences gouvernementales (assistance technique au Ministère du Commerce de l'Artisanat et de la Promotion des PME). Au-delà des infrastructures prévues pour les PME, le projet au Rwanda n'inclut pas de composante visant un renforcement de l'appui aux entreprises locales.

Il convient de noter que tous les programmes intègrent le développement des infrastructures de base (adduction d'eau, système de gestion de déchets, assainissement, etc.) en plusieurs villes secondaires ou dans la capitale (dans le cas du programme au Rwanda). Ces infrastructures n'auront qu'un faible impact direct sur la création d'emplois, mais elles contribueront indirectement à la création d'emplois à long terme en améliorant les conditions de vie des habitants et l'environnement des affaires.

### **3. Informations disponibles sur l'efficacité des programmes de développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois**

Le développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois est un agenda émergent qui s'appuie sur les résultats des études moins rigoureuses (présentées dans la première partie) que les notes précédentes. Aucune évaluation « fiable », à savoir une évaluation « randomisée » (groupe contrôle et groupe traitement) et statistiquement rigoureuse (utilisant des méthodologies statistiques considérées comme rigoureuses), n'a été réalisée aujourd'hui sur ce type de programme.

### **4. Questions en suspens**

**Étant donné l'absence d'évaluations d'impact sur les programmes de développement des villes secondaires pour la création de meilleurs emplois, il faut répondre à certaines questions en suspens avant de pouvoir faire des recommandations.**

#### **(I) CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES**

- La définition des villes secondaires varie en fonction de l'organisation et du pays. Il faut ainsi s'accorder sur une définition globale des villes secondaires afin de permettre des comparaisons inter pays fiables

#### **(II) EFFICACITE DES PROGRAMMES**

- D'autres études sont nécessaires pour confirmer que le développement des villes secondaires a un plus fort impact sur la réduction de la pauvreté que le développement des villes primaires
- D'autres études sont nécessaires pour déterminer les facteurs derrière ce plus fort impact (création d'emploi non-agricole en région rurale, composition de la population dans les villes secondaires, etc.)
- Quel est l'impact de ce type de programme sur la composition d'emploi (emploi non-agricole, emploi agricole, etc.) dans les villes secondaires et dans les régions rurales environnantes ?
- Quel est l'impact de ce type de programme sur la création de l'emploi pour les populations les plus vulnérables (jeunes, femmes, pauvres etc.) ?
- Quelles sont les catégories d'intervention qui sont les plus efficaces dans la création de nouvelles opportunités économiques en générale, et pour les populations les plus vulnérables en particulier ?

